Date de création/révision: 28/02/2002

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

JOHNS-135

RAISON SOCIALE
JOHNSONDIVERSEY

RISQUES SPECIFIQUES
IRRITANT - R 36

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT JONMATIC SECHE FORCE
- REFERENCE 135
- FOURNISSEUR JOHNSONDIVERSEY
9 - 11 AVE DU VAL DE FONTENAY
94133 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence ORFILLA 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Additif de séchage pour machine à laver la vaisselle.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Tensio actifs avec agents séquestrants

Constituants contribuant aux dangers

Alcool alkoxyle 10 - 20 %
Xi - R 36 - R 38
Autres substances dangereuses :
Isopropanol CAS 67- 63- O- 5 - 10 %
F Xi - R 11 - R 36 - R 67
Sulphonate Alkyl Aryl 1 - 5 %
CAS 1300 - 72 - 7
Xi - R 36 - R 38

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT POUR LES YEUX

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 mn et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter si besoin un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : appeler immé-diatement un médecin ou le centre anti-poisons.
- EN CAS D'INHALATION : Faire respirer de l'air frais

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

Pas d'indication spéciale
Porter des vêtements protecteurs appropriés.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

- Utiliser des vêtements de protection appropriés

- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter le produit pur dans les égoûts ou milieu naturel.

- Méthodes de Nettoyage

- Absorber et recueillir le maximum de produit. Lavage abondant à l'eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Laisser hors de portee des enfants
- Eviter le contact avec les yeux et la peau
- Ventilation adéquate du local
- S'utilise avec l'emballage d'origine
- Laver soigneusement après usage
.

STOCKAGE

- Conserver dans un endroit bien ventilé
- Conserver à l'abri de la chaleur
- Conserver à l'abri du gel
- COnserver hors de portée des enfants

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Port conseillé de gants de protection
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Ventilation adéquate du local

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect
Liquide de couleur verte

PH 4 - 8

Température de changement d'état

Point d'éclair
43 °C non combustible

Caractéristique d'explosivité

Densité
1,015

Solubilité
soluble dans l'eau

10- STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non concerné
Formule déposée au Centre Anti-Poison de
PARIS 01.40.05.48.48
LYON 04.72.11.69.11
MARSEILLE 04.91.75.25.25
Toxicité orale LD 50 >2g/kg

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Non applicable actuellement, en attente d'informations sur les substances.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

non classé selon la législation ADR

JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135

Date de création/révision: 28/02/2002

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit IRRITANT - R 36
Phrases : S 25 - S 26 -

JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135
JOHNS-135

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	**5 à < 15**	**15 à < 30**	**30 et +**
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques	X			
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques			X	
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates	X			

Produit conforme à la réglementation
relative aux produits de nettoyage des
appareils et récipients destinés à être
mis au contact des denrées alimentaires.

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles